

Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 29 Janvier 2015

Le comité d'entreprise a siégé en réunion plénière le 29 Janvier 2015, à partir de 14h00, sous la présidence de Mme Bénédicte MARTIN, présidente du Directoire de Centrale Innovation. Cette réunion s'est tenue au siège social de la société, à Ecully.

Etaient présents :

- La Présidente : Bénédicte MARTIN
- Les membres titulaires : Jean-Christophe ABRY, Jocelyne GIRODON

Etait invitée : Marie DECOUZ

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 Décembre 2014

Le procès-verbal a été reçu par l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Informations sur les entrées de commandes, facturations et trésorerie de la société

A la date du 31/12/2014 :

- Carnet de commandes définitif 2014 : 9.15 M€ (hors Carnot)
- Carnet de négociation : 3.30 M€
- Facturation : 9.16 M€
- Trésorerie à un très bon niveau

La situation de la société est bonne.

3. Avancement de la réflexion sur la mise en place à C-Innov de l'équivalent du dispositif GIPA attribué aux fonctionnaires

Le Directoire a donné son accord de principe. En conséquence, les personnes concernées au sein de la structure devraient donc pouvoir bénéficier de ce dispositif. La Direction a contacté les Directeurs de laboratoire pour les rencontrer au mois de Février afin d'obtenir leur accord pour les salariés concernés au sein des laboratoires et définir selon quelles modalités appliquer ce dispositif.

4. Quel avenir pour le CMRT Centrale Marseille suite au désengagement de la CCI ? Quelle influence cela aura-t'il sur le recrutement prévu d'un salarié Centrale Innovation sur le site de Centrale Marseille

Aucune information officielle n'a été communiquée à ce jour, mais cela n'aura aucune conséquence sur le recrutement prévu d'un salarié Centrale Innovation sur le site de Centrale Marseille. Le processus de recrutement va être relancé prochainement.

Bénédicte MARTIN se rendra à Marseille les 26 et 27 Mars prochains afin de rencontrer les chercheurs.

5. Présentation des comptes du CE 2014

Jocelyne GIRODON présente les comptes 2014 du comité d'entreprise.

6. Règles concernant l'utilisation du CET

Une dérive de l'utilisation du CET a été constatée suite à une mauvaise gestion des congés de certains salariés. Rappel de la philosophie du CET :

Le CET a été mis en place pour permettre au salarié qui ne pouvait pas prendre tous ses congés sur la période de référence, de les placer sans avoir à les perdre. Pour autant, avant de placer les jours de congés (uniquement la moitié des RTT, la 5^{ème} semaine de congés payés et les congés ancienneté), il faut utiliser les jours de RTT disponibles sur l'année N avant d'entamer les jours de congés en cours d'acquisition N (qui sont logiquement à prendre l'année suivante N+1).

Un salarié ne peut être en négatif sur son compteur de congés payés et placer des RTT sur son CET. La Direction veillera à ce que chaque salarié optimise au mieux leur compteur de congés avant de placer des jours sur le CET.

Le formulaire d'alimentation du CET sera modifié en conséquence.

7. Questions diverses

- RTT employeurs imposés sur l'année 2015:
 - 5 jours pour le personnel de la structure : du 24 au 31 Décembre 2015
 - 8 jours pour les salariés dans les laboratoires : du 21 au 31 Décembre 2015

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15h00.

La prochaine réunion du CE aura lieu le *Vendredi 27 Février 2015 à 8h30*.

A Ecully, le 29 Janvier 2015,

Jean-Christophe ABRY
Secrétaire du CE Centrale Innovation

